



Préavis municipal No 19/23 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de soumettre à vos délibérations le projet de budget pour l'année 2024.

Comme les années précédentes, le budget présenté reflète une situation toujours difficile à évaluer, tant au niveau des rentrées fiscales qu'au niveau des acomptes de la facture sociale et de la péréquation. Nous tenons compte, comme à son habitude, d'une estimation prudente des recettes. Les dépenses sont calculées au plus juste et découlent en grande partie de nos engagements directs.

Les charges et les revenus tiennent compte d'une estimation de 780 habitants pour l'année 2024.

Administration générale:

110.304.00

Dès 2024, la prévoyance professionnelle est confiée à la Fondation de prévoyance Profelia. Les prestations en faveur des collaborateurs s'en trouvent significativement améliorées et la part patronale des cotisations est supérieure au minimum légal.

111.311.11

L'implémentation d'une solution informatique est prévue dans le but de simplifier et optimiser la gestion des séances par la Secrétaire municipale. Le complément de programme dans l'application de facturation permettant la gestion des relevés à distance des nouveaux compteurs d'eau est également pris en compte, de même que l'acquisition d'un ordinateur portable pour la Boursière.

D'autre part, afin d'assurer la sécurité de notre infrastructure informatique et de répondre aux prérequis prévus par la convention cybersécurité signée entre le Canton et les communes, nous visons l'obtention du Label suisse Cyber-Safe.

111.316.30

Le photocopieur/imprimante a été changé en 2023. Le nouveau tarif des impressions appliqué par notre prestataire de service a sensiblement diminué, ce qui permet de conserver le même budget.

111.317.20

Un spectacle de lumières est envisagé en lieu et place du traditionnel feu d'artifice. Le budget est adapté en raison de l'augmentation globale des prix.

160.352.60

Le mode de calcul de la part de la commune a été modifié. En effet, les communes ayant un bureau d'office du tourisme participent de façon plus importante au tourisme régional, car directement concernées.

180.365.71 – 180.365.73

Par rapport au budget 2023, notre contribution financière aux frais de transport TRAVYS SA augmente de 11.3 % et de 5.45 % pour les lignes de trafic régional.

Finances:

Les recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ont été calculées sur la base d'une estimation fournie notamment par le canton. Les rentrées fiscales ont été réévaluées en fonction des revenus de l'année 2022, en tenant compte de l'augmentation des habitants et de la situation des rentrées fiscales effectives au 30 septembre 2023.

Les rentrées fiscales des personnes morales ont été estimées sur la base des acomptes sur le bénéfice et le capital au 30 septembre 2023.

Comme par le passé, la compensation fédérale à la RFFA est prévue et estimée cette année à Fr. 50'000. —.

Les autres rentrées ont été estimées comme les années précédentes avec une extrême prudence.

Dans les calculs de la péréquation, la valeur du point d'impôt pour 2024 est de Fr. 39'793. —.

Domaines et bâtiments:

Forêts :	Un montant pour l'entretien courant est prévu.
Grande salle :	<u>350.311.10</u> Un montant est prévu pour l'achat de matériel de gymnastique. <u>350.314.10</u> Création d'espace de rangement de matériel de gymnastique à l'arrière du bâtiment et entretien courant. <u>350.427.00</u> Augmentation du tarif des locaux mis à disposition de la FAdeGE.
Pavillon scolaire :	Entretien courant.
Temple :	Entretien courant.
Maison de Commune :	<u>353.311.10</u> Création d'une armoire informatique à la cafeteria et tirage des câbles. Renouvellement des tables de la salle du Conseil Communal. Entretien courant. <u>353.314.10</u> L'entretien courant est prévu, notamment sur la façade Est, ainsi que la suite du programme de remplacement des fenêtres du bâtiment. <u>353.314.12</u> Un montant est prévu pour le remplacement des pavés au pied de la façade Ouest/Nord, ainsi que la plate-bande Nord, de même que pour la peinture des façades et boiseries. Entretien courant. <u>353.315.10</u> Entretien courant. <u>353.427.10</u> Adaptation du loyer de l'appartement 2.5 pièces à l'IPC.
Ancien collège :	Entretien courant <u>354.314.10</u> Restauration du clocher.

Villa : Entretien courant.
353.427.10 Adaptation du loyer à l'IPC ; nouveau bail en début d'année.

Ancien stand : Entretien courant.
356.314.00 Fermeture des accès fenêtres et portes en fer forgé.

Les bâtiments font toujours l'objet d'un entretien annuel nécessaire et les travaux envisagés sont budgétés dans un souci de maintenir au mieux le patrimoine de la commune. Les réfections plus importantes feront l'objet de préavis.

Une rectification à la baisse de l'estimation des charges d'électricité et de gaz a été effectuée.

Urbanisme

Mise en place d'un guichet cartographique SIT (Système d'Information du Territoire) via l'application « geocommunes ». Le SIT est une base de données géographique réunissant des informations à jour, utiles à la gestion du territoire et à l'exploitation des installations et des équipements publics.

Deux études seront lancées, l'une visant à réduire la circulation à 30 km/h dans certaines rues du village et l'autre portant sur le trafic de la zone En Chamard ; cette dernière serait en principe refacturée aux propriétaires concernés.

D'autre part, les montants prévus au budget 2023 sont maintenus, afin de mener à bien les dossiers comme notamment le PACom, ainsi que le PPA de Chamard.

Routes

Les travaux d'entretien des routes sont projetés comme chaque année, notamment les zones de certaines arrêts de bus en 2024. Le montant prévu pour l'étude de l'aménagement des chemins AF en vue de la présentation d'un futur préavis reste identique au budget 2023.

L'amortissement de l'investissement du Chemin des Haies est prévu sur une durée de 30 ans.

Parcs et cimetière

Comme chaque année, un montant est prévu pour l'achat de fleurs et de bacs supplémentaires.

L'ensemencement de la nouvelle place de jeu est prévu, de même que son arborisation.

Au parc de « Montajoie », une nouvelle signalétique du jardin est en projet, indiquant le nom des plantes et des arbustes, de même que la réalisation d'un banc hexagonal autour du chêne.

Ordures ménagères et déchets

Les charges et revenus sont estimés au plus juste.

L'excédent de revenus de Fr. 500. — est attribué au fonds de réserve.

Egouts et épuration

Comme chaque année, un montant est prévu pour le curage et l'inspection des canalisations.

Le coût de la participation de la commune à la STEP d'Yverdon a été prévu au budget avec une augmentation annoncée à Fr. 0.74/m3 d'eau introduite dans le réseau.

La taxe de financement des mesures d'élimination des composés de traces organiques dans les eaux usées ne nous est plus facturée en 2024.

L'excédent de charges de Fr. 4'800.— est couvert par un prélèvement au fonds de réserve.

Instruction publique et cultes

Le budget de l'ASIGE augmente de plus de Fr. 30'000.— pour la période 2023-2024.

Police

Comme l'année précédente, un montant de Fr. 10'000.— est budgété pour l'assistant de sécurité publique (ASP). Un montant de Fr. 5'000.— est également prévu pour un service privé de surveillance des bâtiments communaux. Les charges de la police coordonnée liée à la péréquation sont supérieures aux acomptes de l'année précédente.

Le budget de Fr. 9'000.— pour la vente d'autorisations de stationnement est repris tel qu'en 2023.

Défense contre l'incendie

Le coût par habitant au SDIS de la région Nord vaudois est en augmentation par rapport à l'année 2023. Nous recevons comme chaque année un loyer du SDIS pour le local DAP de Montagny.

Sécurité sociale

A partir du budget 2022, la facture sociale globale, appelée maintenant cohésion sociale, est mentionnée dans le compte 720.351.00 et non plus dans les comptes 720.351.51 à 720.351.58. En effet, cette répartition ne nous parvient plus en temps utile pour apparaître dans le budget. En revanche, celle-ci figurera dans la brochure des comptes.

Le montant budgeté pour l'ARAS Jura-Nord vaudois ne comprend plus l'accueil familial, lequel figure dans les comptes du RADEGE.

Service des eaux

Une augmentation du prix de l'eau fournie par SAGENORD a été approuvée lors de la dernière assemblée générale et prendra effet au 1er janvier 2024. Le tarif s'élèvera ainsi à Fr. 2.20/m³ au lieu de Fr. 1.90/m³.

Cette augmentation se répercute naturellement sur la facturation 2024 ; toutefois, le montant au budget reste identique à 2023 en raison de la révision de la consommation d'eau.

Conclusions:

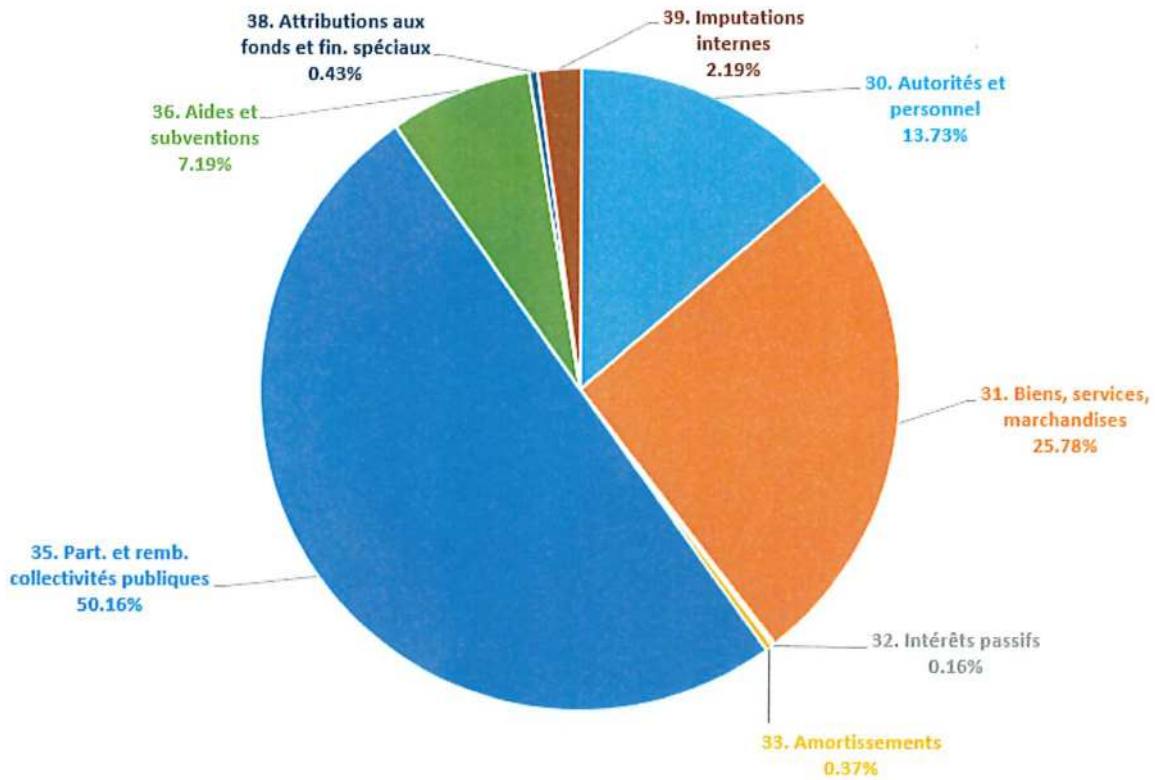
Le budget présente un déficit conséquent, notamment dû à une importante facture péréquative concernant la cohésion sociale, la péréquation directe et la facture policière. Une participation en augmentation concernant les écoles (ASIGE) et le réseau RADEGE ont été prises en compte, ainsi que l'augmentation du prix de l'eau achetée.

Nous vous présentons ci-après le récapitulatif du compte de fonctionnement, ainsi que les proportions des charges et revenus par nature :

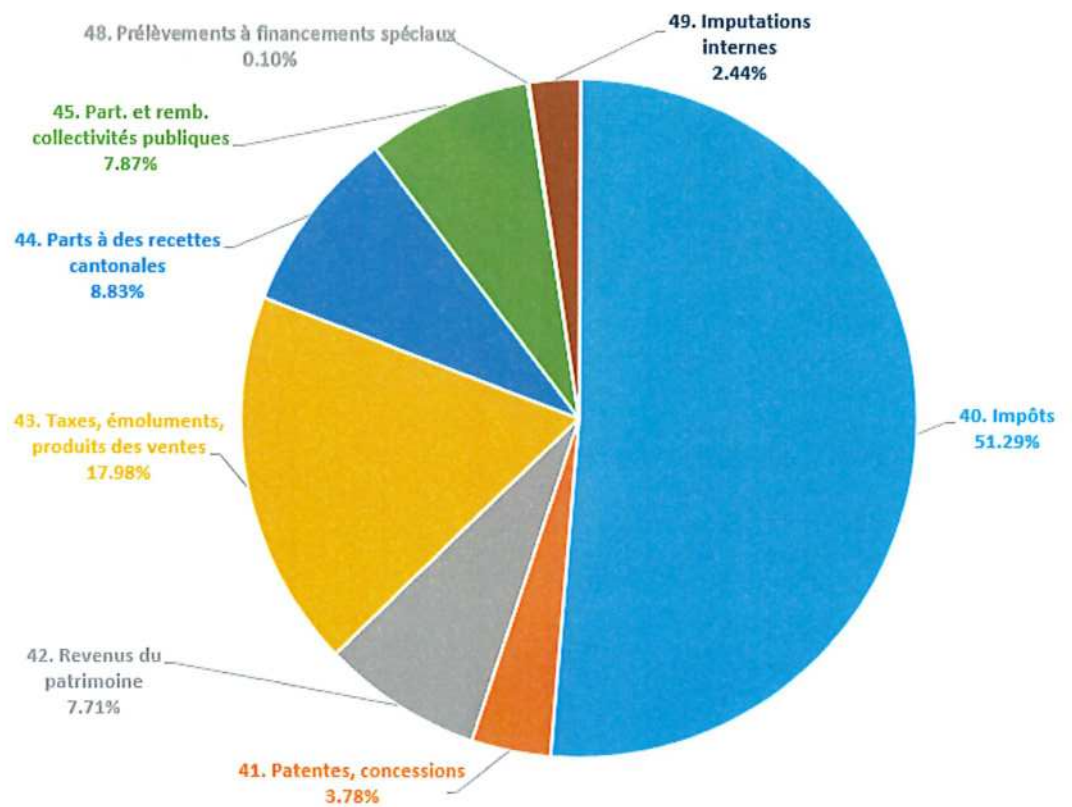
Récapitulatif du compte de fonctionnement

	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
	<i>Charges</i>			<i>Revenus</i>		
1 Administration générale	1'080'776.63	1'251'000	1'299'000	167'636.05	149'500	150'600
2 Finances	1'038'911.78	802'242	820'000	3'429'467.52	3'406'009	3'464'600
3 Domaines et bâtiments	206'767.63	359'200	358'200	399'299.85	383'160	394'629
4 Travaux	752'278.38	769'500	894'800	490'123.25	377'250	412'550
5 Instruction publique et cultes	501'936.24	539'300	571'000	1'400.00	1'400	1'400
6 Police	174'424.35	192'207	194'200	29'762.00	34'000	38'000
7 Sécurité sociale	812'004.74	961'500	918'800	49'456.86	0	35'000
8 Services industriels	315'120.35	428'000	428'000	315'120.35	428'000	428'000
Totaux de fonctionnement	4'882'220.10	5'302'949	5'484'000	4'882'265.88	4'779'319	4'924'779
Excédents charges fonctionnement				-45.78	523'630	559'221

Budget 2024 – Charges par nature



Budget 2024 – Produits par nature



Compte tenu de ce qui précède et du détail du budget qui vous est fourni par ailleurs,

le total des charges budgétées se monte à	Fr 5'484'000.00
le total des revenus budgétés se monte à	<u>Fr. 4'924'779.00</u>
ce qui laisse apparaître une perte de	<u>Fr 559'221.00</u>

Vu ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, accepter la proposition suivante:

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission


d é c i d e

Article 1 d'adopter le budget 2024 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 27 novembre 2023, pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


F. R. Rohner



Pour la Secrétaire


P.-A. Lunardi